

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > BTS - Fluides-énergies-domotique (option A « génie climatique et fluide », option B « froid et condi...

← Retour à la recherche

BTS - Fluides-énergies-domotique (option A « génie climatique et fluide », option B « froid et conditionnement d'air », option C « domotique et bâtiments communicants »)

Code de la fiche :
RNCP38361

Etat :
Active

↓ Télécharger la fiche ? Aide en ligne 🇪🇺 Supplément Europass : FR - EN

L'essentiel

☰	Nomenclature du niveau de qualification	Niveau 5
📋	Code(s) NSF	227 : Energie, génie climatique
📋	Formacode(s)	22654 : Génie climatique 22499 : Immotique
📅	Date de début des parcours certifiants	01-01-2024
📅	Date d'échéance de l'enregistrement	31-12-2028

Certificateur(s) Résumé de la certification Blocs de compétences Secteur d'activité et type d'emploi Voie d'accès

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations Base légale Pour plus d'informations

Certificateur(s)



Top

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	11004401300040	-	-

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Le titulaire du brevet de technicien supérieur « Fluides Énergies Domotique » (FED) est un technicien supérieur de bureau d'étude, de mise en service. Il doit mener son travail de manière autonome et assurer in fine des responsabilités d'encadrement et de coordination.

C'est un technicien supérieur qualifié qui exerce ses compétences sous la direction hiérarchique d'un chargé d'affaires, chef de chantier, directeur technique, responsable bureau d'études (BE), gérant ou chef d'agence...

Il possède des connaissances techniques et économiques couvrant le déroulement d'une affaire, de la conception à la mise en service. Il doit être conscient des conséquences techniques et financières de ses choix et aussi des problèmes qui peuvent survenir sur les installations.

Il participe à l'étude technique, au chiffrage, à la réalisation (tout particulièrement dans des petites entreprises) et à l'exploitation d'un système. Il s'adapte aux technologies et réglementations qui évoluent rapidement dans le domaine des fluides, de l'efficacité énergétique, de la récupération d'énergie, de la gestion technique.

Le technicien supérieur doit également avoir le sens du contact, savoir communiquer, car il est amené à négocier avec les clients, les fournisseurs, à rencontrer les utilisateurs, les autres corps d'état et collaborer avec les architectes lors des réunions de chantier. Il contribuera à favoriser les comportements éco responsables de tous les acteurs qui l'entourent.

Ce métier polyvalent est constamment en évolution, le technicien supérieur peut multiplier des expériences diversifiées tout au long de sa carrière. Il peut à travers toutes les expériences vécues devenir un spécialiste référent. Au cours de sa carrière, ses compétences doivent lui permettre d'évoluer dans la hiérarchie de l'entreprise (chargé d'affaire), de créer ou reprendre une société.

Activités visées :

Le champ d'activité du **technicien supérieur titulaire de l'option A ("génie climatique et fluidique")** est essentiellement centré sur les installations CVC (chauffage, ventilation, climatisation) et sanitaire dans le bâtiment. Il devra maîtriser différents domaines tels que l'énergie thermique, l'hydraulique, l'aéraulique, l'acoustique, la maintenance, l'électrotechnique, la régulation, la gestion de l'énergie et les réglementations.

Parallèlement au suivi technique d'une opération, il participe à sa gestion. La relation avec le client est essentielle, il doit avoir le sens du contact, du service, savoir négocier et communiquer.

Le technicien supérieur doit être aussi capable de s'adapter aux évolutions technologies, réglementaires et normatives dans les domaines :

- de l'efficacité énergétique,
- des énergies renouvelables,
- de la récupération d'énergie,
- de la réhabilitation des bâtiments anciens,
- de la gestion technique,
- des réglementations environnementales présentes et à venir.

Le champ d'activité du **technicien supérieur titulaire de l'option B ("froid et conditionnement d'air")** est essentiellement centré sur la chaîne du froid et le traitement de l'air (froid commercial, industriel et le conditionnement d'air). Il s'agit de maintenir un produit périssable à une température appropriée de la production à la consommation et aussi de maintenir une ambiance souhaitée suivant les besoins d'un processus industriel. Il évolue dans un secteur où le développement durable est un souci constant, et participe à la mise en œuvre de solutions techniques qui prennent en compte l'environnement et l'importance des économies d'énergie. Le technicien supérieur titulaire de l'option B ("froid et conditionnement d'air") intervient à tous les stades d'une affaire de la conception à la réalisation jusqu'à la maintenance de l'équipement. Il doit ainsi dimensionner, définir et représenter les installations en utilisant des outils informatiques, réaliser les schémas de principe, chiffrer, planifier et contrôler les travaux d'installation, mettre en service et optimiser les équipements.

Il sera également amené à conseiller les clients : des commerçants de l'alimentaire, des restaurateurs, des collectivités, mais aussi des industriels, des services hospitaliers, des professions libérales.

Enfin, le **titulaire de l'option C ("domotique et bâtiments communicants")** est un spécialiste des automatismes et des réseaux de communication du bâtiment. Son métier consiste à concevoir, installer, programmer et mettre en service des solutions techniques dans l'habitat et les bâtiments professionnels (tertiaires), en répondant le mieux possible aux besoins des clients. Il a aussi vis-à-vis de ces derniers un rôle de conseil et de formation à l'utilisation de la solution installée. Il doit être capable de couvrir techniquement toutes les différentes étapes d'une affaire, de la conception à la mise en service. Il possède également une bonne maîtrise des techniques commerciales pour comprendre les besoins des clients, puis leur faire des propositions adaptées. Il sait aussi faire des devis et argumenter pour défendre sa solution auprès de ceux-ci en s'appuyant sur ses connaissances techniques.

Afin de rester un spécialiste des techniques innovantes en termes d'automatismes du bâtiment, il devra rester en veille constante su

Top

Activités visées :

Concevoir et définir

Mettre en service - optimiser

Conduire un projet

Communiquer

Assurer la relation client

Compétences attestées :

Analyser les besoins d'un client

Analyser un système

Concevoir des solutions technologiques

Décoder et élaborer des plans et des schémas

Appliquer les réglementations en vigueur

Mettre en œuvre des outils de pilotage

Réaliser des essais, des mesures

Vérifier, adapter les performances d'un système

Déterminer des prix ou des coûts aux différentes phases d'avancement d'un projet

Organiser et suivre le projet, animer une équipe

Établir et mettre à jour un planning

Recueillir et traiter l'information

Écouter, dialoguer argumenter

Élaborer et utiliser un support de communication

Négocier

Élaborer une offre commerciale

Modalités d'évaluation :

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme (voir, notamment, les règlements d'examen et les définitions d'épreuves) : forme ponctuelle ou contrôle en cours de formation. Le diplôme est aussi accessible par la VAE.

Blocs de compétences

RNCP38361BC01 - Analyse et définition d'un système

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Pour les 3 options (option A « génie climatique et fluide », option B « froid et conditionnement d'air », option C « domotique et bâtiment communicants ») : - Analyser les besoins d'un client - Analyser un système - Décoder et élaborer des plans et des schémas - Recueillir et traiter l'information	Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics habilités). Ponctuelle écrite Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS). Ponctuelle écrite Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements non habilités), Au titre de leur expérience professionnelle, Enseignement à distance. Ponctuelle écrite

RNCP38361BC02 - Etude physico-chimique d'un système

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Pour les 3 options (option A « génie climatique et fluide », option B « froid et conditionnement d'air », option C « domotique et bâtiment	Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics habilités). Top

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
communicants ») : - Analyser une solution technique dans son contexte - Raisonner, démontrer, argumenter - Exercer son esprit d'analyse - Extraire et organiser l'information utile - Maîtriser les différentes étapes des démarches scientifique et expérimentale - Mettre en œuvre une démarche de résolution en autonomie pour la compréhension d'un système technique industriel	Ponctuelle écrite Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS). Ponctuelle écrite Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements non habilités), Au titre de leur expérience professionnelle, Enseignement à distance. Ponctuelle écrite

RNCP38361BC03 - Intervention sur les systèmes

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Pour les 3 options (option A « génie climatique et fluide », option B « froid et conditionnement d'air », option C « domotique et bâtiment communicants ») : - Mettre en œuvre des outils numériques de pilotage - Réaliser des essais, des mesures - Vérifier, adapter les performances d'un système	Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics habilités). CCF 2 situations Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS). CCF 2 situations Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements non habilités), Au titre de leur expérience professionnelle, Enseignement à distance. Ponctuelle orale

RNCP38361BC04 - Conduite de projet

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Pour les 3 options (option A « génie climatique et fluide », option B « froid et conditionnement d'air », option C « domotique et bâtiment communicants ») : - Analyser les besoins d'un client - Concevoir des solutions technologiques - Décoder et élaborer des plans et des schémas - Appliquer les réglementations en vigueur - Déterminer des prix ou des coûts aux différentes phases d'avancement d'une opération - Etablir et mettre à jour un planning - Ecouter, dialoguer, argumenter - Elaborer et utiliser un support de communication - Négocier - Elaborer une offre commerciale	Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics habilités). Ponctuelle orale Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS). CCF 1 situation Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements non habilités), Au titre de leur expérience professionnelle, Enseignement à distance. Ponctuelle orale

RNCP38361BC05 - Devis, communication, négociation

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Pour les 3 options (option A « génie climatique et fluide », option B « froid et conditionnement d'air », option C « domotique et bâtiment communicants ») :	Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics habilités). Ponctuelle orale

Top

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
- Déterminer des prix ou des coûts aux différentes phases d'avancement d'une opération - Organiser, animer une équipe - Recueillir et traiter l'information - Ecouter, dialoguer, argumenter - Elaborer et utiliser un support de communication - Négocier	Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS). CCF 1 situation Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements non habilités), Au titre de leur expérience professionnelle, Enseignement à distance. Ponctuelle orale

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve.

Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ceux qui ont préparé le diplôme dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience reçoivent de manière automatique, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondants. Ceux qui ont préparé le diplôme par une autre voie reçoivent cette attestation s'ils en font la demande.

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

Le titulaire de l'option A ("génie climatique et fluide") est embauché au niveau ETAM dans le cadre des conventions collectives.

Les entreprises qui recrutent majoritairement ces étudiants opèrent dans divers secteurs :

- bureaux d'études techniques (BET),
- entreprises d'installation et/ou de maintenance,
- fournisseurs et/ou fabricants d'équipements
- collectivités territoriales,
- sociétés productrices d'énergie.

Le titulaire du brevet de technicien supérieur option B ("froid et conditionnement d'air") peut travailler dans les domaines suivants :

- bureaux d'études techniques (BET) et entreprises,
- entreprises d'installation et/ou de maintenance,
- fournisseurs et/ou fabricants d'équipements,
- collectivités territoriales,
- sociétés productrices d'énergie.

Enfin, le technicien supérieur titulaire de l'option C ("domotique et bâtiments communicants") est un spécialiste des automatismes et des réseaux de communication du bâtiment. Les secteurs qui recrutent majoritairement ces étudiants opèrent dans diverses activités :

- bureaux d'études techniques (BET),
- entreprises d'installation et/ou de maintenance,
- fournisseurs et/ou fabricants d'équipements,
- collectivités territoriales.

Type d'emplois accessibles :

Frigoriste, technicien en conditionnement de l'air, technicien froid et climatisation, technicien en exploitation climatique, domoticien

Code(s) ROME :

F1106 - Ingénierie et études du BTP

D1407 - Relation technico-commerciale

I1306 - Installation et maintenance en froid, conditionnement d'air

Références juridiques des réglementations d'activité :

Voie d'accès

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

[Top](#)

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régionale de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales : De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage. De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.	-
En contrat d'apprentissage	X		Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régionale de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales : De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage. De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.	-
Après un parcours de formation continue	X		Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régionale de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales : De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage. De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.	-
En contrat de professionnalisation	X		Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régionale de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales : De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage. De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.	-
Par candidature individuelle	X		Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régionale de la	-

Top

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
			spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales : De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage. De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.	
Par expérience	X		Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régionale de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales : De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage. De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.	-

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie	X	
Inscrite au cadre de la Polynésie française	X	

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Aucune correspondance

Base légale

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
-	Code de l'éducation : Articles D643-1 à D643-35-1

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO

Top

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
02/04/2014	Arrêté du 26 février 2014 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Fluides-énergies-domotique », option A « génie climatique et fluide », option B « froid et conditionnement d'air », option C « domotique et bâtiments communicants » (JORF n°0078 du 2 avril 2014)

Date de publication de la fiche	11-12-2023
Date de début des parcours certifiants	01-01-2024
Date d'échéance de l'enregistrement	31-12-2028
Date de dernière délivrance possible de la certification	31-12-2031

Pour plus d'informations

Statistiques :

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
<u>RNCP20807</u>	BTS - Fluides énergies domotique, Option A "Génie climatique et fluide", Option B "Froid et conditionnement d'air", Option C "Domotique et bâtiments communicants"

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation